

Le développement durable, un principe qui vogue au rythme des collectivités du Lac-Saint-Pierre

Plusieurs intervenants s'improvisent maîtres dans l'art de définir le développement durable. Selon Brundtland, référence dans ce domaine, ce principe se définit comme étant « un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » Ce concept sous-tend deux notions fondamentales du développement durable. En premier lieu, elle exprime que tous les êtres humains ont des besoins essentiels, particulièrement les plus démunis. Ensuite, elle se réfère à la notion de « limites » des ressources naturelles, menacées par la surproduction et notre mode de vie. Ainsi, le concept de limite impose des changements de comportements, notamment en lien avec notre consommation et notre relation à la nature. De son côté, l'UNESCO vise à encourager les changements de comportements afin de créer un avenir plus viable du point de vue de l'intégrité de l'environnement, de la viabilité économique et d'une société juste et équitable pour les générations présentes et futures. C'est dans cette optique que la Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre tâche de développer des projets au sein de son territoire.

Citations du MDL, de l'UNESCO et de TQ

« La Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre sert de modèle sur le plan international relativement à la mise en place d'une Charte du développement durable, à la collaboration avec les collectivités locales, à la labellisation de produits et à la gestion systémique des réserves de biosphère. »

- **Alain Cloutier, sous-ministre des Relations internationales, 2009**

« ... la création de la Réserve de la biosphère [du Lac-Saint-Pierre] a permis la mise en place d'une véritable culture du dialogue au sein du territoire. »

« À la suite de la création de la Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre en 2000, les promoteurs de la Réserve de la biosphère souhaitent travailler avec les élus et les encouragent à constituer une table de concertation. Cet espace de dialogue est aujourd'hui un des piliers de la Réserve de la biosphère et un interlocuteur privilégié de la structure de gestion. »

« Depuis les années 1980, et encore davantage avec la création de la Réserve de la biosphère en 2000, le dialogue a pris une place déterminante dans les différentes initiatives et projets au sein du territoire du Lac-Saint-Pierre. [...] elle constitue aujourd'hui un interlocuteur privilégié des autres acteurs du territoire. »

- **Le dialogue dans les réserves de biosphère, UNESCO, 2007**

« En misant sur la notoriété internationale des réserves de la biosphère de l'UNESCO, en se dotant d'une image de marque spécifique et en développant un label de qualité, la Réserve du Lac-Saint-Pierre saura ainsi cristalliser la fierté des entreprises touristiques et susciter, j'en suis convaincue, de l'intérêt chez de nouvelles clientèles. Je ne peux que féliciter toute la région du Lac-Saint-Pierre pour ce bel exemple de prise en charge et de concertation. »

- **Françoise Gauthier, ministre du Tourisme du Québec, 2006**

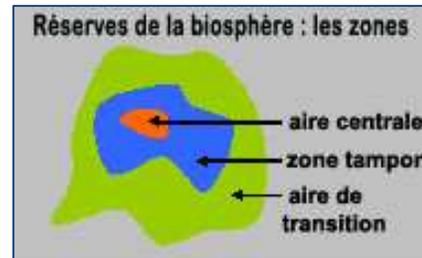
Grâce au travail soutenu de plusieurs intervenants sensibles à l'environnement, le lac Saint-Pierre a reçu deux reconnaissances majeures. D'abord, en raison de ses zones humides d'importance, le lac Saint-Pierre a reçu la désignation de site RAMSAR, en 1998, dans le cadre de la Convention sur les zones humides. « Cette Convention a pour mission la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier. » (<http://www.ramsar.org/>)

Le lac Saint-Pierre ne se résume pas seulement à des zones humides et des aires protégées d'importance. Il est également bordé de paysages d'exception qui lui confèrent une grande richesse socioculturelle. Par ses fortes particularités culturelles et naturelles, le lac Saint-Pierre est également reconnu par l'UNESCO en tant que réserve de la biosphère, depuis le 9 novembre 2000, dans le cadre du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB). Ce programme consiste en un projet interdisciplinaire basé sur la recherche et le renforcement des capacités dans le but d'améliorer les relations entre les gens et leur environnement. Ensemble, les réserves réparties à travers le monde forment un réseau d'échanges de connaissance, de recherche, de surveillance, d'éducation et de formation (UNESCO, 2008). Plusieurs années d'efforts et une foi inébranlable envers le développement durable ont fait qu'une vaste région tout entière a adhéré à un projet porteur des plus prometteurs pour le Québec.

Le territoire de la Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre comprend trois zones distinctives à l'intérieur des municipalités régionales de comté (MRC) de D'Autray, de Pierre-De Saurel, de Nicolet-Yamaska, de Maskinongé, de Bécancour et de la ville de Trois-Rivières :

- Une ou des *aires centrales* ayant une désignation « aires protégées » où seules les activités de recherche ou de surveillance continue sont permises (réserve écologique, certains habitats fauniques, etc.);

- Une ou des *zones tampons* ayant une désignation « aires protégées » où il est possible de pratiquer des activités comme l'observation et l'écotourisme (certains habitats fauniques, aménagements fauniques et agricoles, etc.);
- Une *aire de transition* à l'intérieur de laquelle se pratiquent des activités humaines responsables à l'égard des ressources naturelles (agriculture, industries, habitations, etc.).



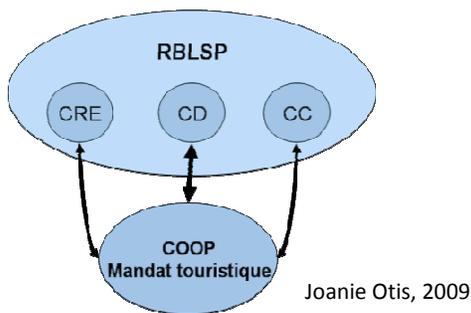
Les trois fonctions d'une réserve de la biosphère sont de contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la biodiversité; d'encourager un développement économique et humain durable; puis de fournir des moyens pour des projets de démonstration et des activités d'éducation et de formation, de recherche et de surveillance continue sur des problèmes locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de développement durable.

Dès les années 1980, la région du Lac-Saint-Pierre fut un lieu privilégié pour la recherche scientifique, la conservation et l'aménagement de son territoire. En effet, les différents paliers de gouvernement et plusieurs organisations ont fait du lac Saint-Pierre l'un des endroits les mieux conservés et protégés au Québec. À la lumière de cette réalité et des enjeux relatifs à l'économie locale, les gens qui ont travaillé à la reconnaissance du territoire ont également tâché de mettre sur pied une Coopérative en soutien à la fonction développement du territoire. C'est donc en 2000 que la Coopérative de solidarité de la Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre est née du besoin de commercialisation. En plus d'assurer le suivi et l'application des fonctions d'une réserve de la biosphère, la Coopérative a pour objectifs à long

terme le développement et la mise en marché par la forfaitisation dans les secteurs du tourisme gourmand, de l'hébergement, du patrimoine culturel et du tourisme de nature.

À la suite du Forum 2007, les responsables de la Réserve ont mis sur pied trois Commissions qui assurent une gouvernance ascendante et participative favorisant les échanges pour arrimer les trois fonctions des réserves de la biosphère. Elles se composent de citoyens, d'organismes du milieu et de professionnels et leur but premier est d'aider les communautés locales dans leur processus de prise de décisions face à des problématiques ou à des projets spécifiques.

- La Commission « recherche et éducation » vise à harmoniser et à rendre accessible les connaissances scientifiques à propos du Lac-Saint-Pierre;
- La Commission « développement » supporte le développement durable de la communauté;
- La Commission « conservation » se préoccupe de la protection et du maintien de la biodiversité naturelle et de la diversité culturelle.



Vision | Mandat

Gérée par un conseil d'administration composé, entre autres, d'intervenants en développement touristique et économique du territoire du Lac-Saint-Pierre, la Coopérative, une organisation à but non lucratif, travaille avec et pour la collectivité sur son territoire; les citoyens, les intervenants et les organismes du milieu, les instances politiques, les partenaires financiers, les institutions d'enseignement et les grandes industries. Elle a comme mandat le

développement durable du tourisme de nature et du tourisme culinaire.

Elle inscrit cette mission dans une vision généreuse de l'avenir, soit celle de participer au développement durable des entreprises et des organisations touristiques, dans un esprit de cohabitation harmonieuse entre l'Homme et la biosphère. Elle travaille également au maintien des relations durables selon une démarche qui privilégie l'interdisciplinarité, les relations intergénérationnelles et la gouvernance participative. Le meilleur moyen d'y parvenir est de conjuguer les forces collectives et les richesses du milieu par un travail interdisciplinaire qui lie une multitude de champs disciplinaires et intergénérationnels et qui allie l'expertise et l'innovation.

L'ambition de la Coopérative est de s'ouvrir sur le monde en créant des opportunités de rayonnement à travers le Réseau mondial des réserves de la biosphère réparties sur le globe. Les produits et services régionaux offerts, ainsi que son expertise, sont des atouts à partager et à faire connaître au-delà de ses frontières régionales, québécoises et canadiennes.

Réalizations dont nous sommes fiers

Afin d'assurer la pérennité des richesses naturelles et culturelles du Lac-Saint-Pierre, la Réserve de la biosphère, de concert avec Conservation de la nature Canada, tâche de mettre en place une charte visant à favoriser l'engagement volontaire de l'ensemble des citoyens, des organismes, des entreprises et des municipalités du territoire à une vision commune du développement durable. La *Charte de développement durable du Lac-Saint-Pierre* engage les signataires à participer à la conservation de notre patrimoine naturel et à la réduction des impacts négatifs sur l'environnement; à contribuer au développement et au maintien d'une économie éco-responsable; ainsi qu'à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être collectif, puis à la sauvegarde du patrimoine culturel.

Depuis 2006, la Réserve s'attèle également à la conception d'un *Programme de labellisation en développement durable* (mandat accordé par Tourisme Québec) s'adressant aux entreprises et organismes touristiques œuvrant sur le territoire de la Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre. Selon la ministre du Tourisme, Françoise Gauthier, « il ne fait aucun doute que la réussite d'un tel projet contribuera à l'essor des régions et des localités concernées ainsi que de leur population. En misant sur la notoriété internationale des réserves de la biosphère de l'UNESCO, en se dotant d'une image de marque spécifique et en développant un label crédible, la Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre saura ainsi cristalliser la fierté des entreprises touristiques et susciter, j'en suis convaincue, de l'intérêt chez de nouvelles clientèles. Je ne peux que féliciter toute la région du Lac-Saint-Pierre pour ce bel exemple de prise en charge et de concertation. »

La Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre fait des pieds et des mains pour développer des projets se collants à la réalité des entreprises et des organisations touristiques œuvrant sur son territoire.

Ayant le privilège d'être reconnue mondialement par l'UNESCO, la Réserve prône des principes durables et se bat pour faire de la région du Lac-Saint-Pierre une destination qui vit au rythme du développement durable.

Nous voulons répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre

420, route Marie-Victorin
 Baie-du-Febvre (Québec) J0G 1A0
 Téléphone 450.783.6466
 Télécopieur 450.783.6468
www.biospherelac-st-pierre.qc.ca
info@biospherelac-st-pierre.qc.ca

